Au cours d'un discours prononcé à l'Université McGill, M^{me} Barbara McDougall, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a déclaré que le monde se trouvait à un carrefour du fait de l'importance croissante qu'il attache à la démocratie, au pluralisme et aux droits individuels, mais qu'il vivait en même temps une époque d'oppression et de conflits éventuels. Selon M^{me} McDougall, le Canada devrait profiter de son influence diplomatique pour essayer de faire accepter plus largement et plus concrètement la démocratie et le respect des droits de la personne. M^{me} McDougall a exposé brièvement les idées prônées par le gouvernement.

Ce premier pas décisif, le Canada et d'autres pays tentent de le prendre par la promotion et la recherche de ce que nous avons baptisé, en relations internationales, le «bon gouvernement». Il s'agit là d'une notion centrée sur l'affirmation des droits de la personne et sur l'utilisation efficace de ressources peu abondantes. (...) Le respect de ces droits est au coeur même de la notion de bon gouvernement. Un pays qui ne suit pas de normes fondamentales de respect des droits de la personne ou qui ne fait pas preuve d'une volonté manifeste d'améliorer sa situation et de s'attaquer aux problèmes ne peut s'attendre à de l'aide extérieure ou à ce que sa ligne de conduite soit sanctionnée. Il doit plutôt s'attendre à subir des pressions en faveur du changement.

De même, des efforts soutenus et déterminés visant à renforcer le respect des droits de la personne se vaudront le soutien de l'extérieur. Le fait est qu'il faut parfois se rappeler que certains pays ont énormément de rattrapage à faire.

Il est bien sûr possible de dénoncer les manquements aux droits de la personne auprès de la Commission des droits de la personne de l'ONU. Le Canada tient à suivre ce processus et il en est l'un des plus ardents partisans.

Mais cette voie n'a qu'une faible portée, en pratique. Il est souvent nécessaire de recourir à des mesures bilatérales et multilatérales.

Nous savons pertinemment que chaque situation est différente et que nos décisions sur les mesures à prendre doivent tenir compte à la fois de l'unicité de chacun de nos partenaires et des intérêts et des priorités du Canada dans la région concernée.

Aussi, dès que possible, nous essayerons de protéger les pauvres, en fournissant peut-être notre aide aux organisations non gouvernementales plutôt qu'aux gouvernements.⁴

⁴ Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, «Notes pour une allocution de l'honorable Barbara McDougall, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à la quatrième conférence René Cassin sur les droits de la personne à l'Université McGill», Déclaration 92/11, 19 mars 1992, p. 6-7.